

Compte rendu du CTL DU 3 juillet 2020

Initialement prévu pour le 01/07/2020, ce CTL n°3 a été reporté au 03/07/2020 car le quorum n'était pas atteint.

Il s'est déroulé en audioconférence et il a porté sur les points développés ci-dessous soumis aux organisations syndicales (OS) pour avis.

1 - Entérinement des changements de dénomination et d'organisation de la mission foncière :

A compter du 01/09/2020, changement de dénomination et d'organisation :

- la mission topographique sera exercée par le Pôle topographique de la gestion cadastrale (PTGC), adossé au CDIF du Val-de-marne (ex CDIF de Créteil), qui a récupéré les compétences géographiques de l'inspection cadastrale ;

- la mission d'évaluation des locaux professionnels sera exercée par le Pôle évaluation des locaux professionnels (PELP), adossé au CDID du Val de Marne ;

- la mission d'évaluation des locaux d'habitation sera exercée par la Cellule foncière départementale implantée à Créteil et dans les SIP de Choisy le Roi et de Créteil.

2- Poursuite de 2 opérations du nouveau réseau de proximité (NRP) :

La pandémie du Covid a stoppé la poursuite des 5 projets en cours avant le confinement. Par conséquent, 2 opérations sont repoussées (Trésorerie Villiers/Saint Maur ; Sie Vincennes/Dnid).

3 opérations sont poursuivies pour une mise en place effective dès septembre (avec déménagement pendant l'été) :

- Sie Choisy/Sie Créteil ;

- Trésorerie Alfortville-Maisons-Alfort scindée pour aller aux Trésoreries de Créteil et Vincennes ;

- Trésorerie VDM/Sie Charenton.

3 – Généralisation du plan zéro cash suite à la préfiguration en 01/2020 :

Après une préfiguration en janvier 2020, les buralistes vont désormais encaisser les paiements des usagers et les opérations d'approvisionnements et dégagevements des fonds des comptables seront assurées par un prestataire extérieur.

Les OS ont demandé les calendriers précis des opérations de déménagement, les incidences de la généralisation du zéro cash sur les métiers de caissier, la date de paiement et la ventilation de la prime Covid, la reprise des opérations d'évaluation professionnelle et le calendrier de publication des mouvements locaux.

* calendrier des opérations de déménagement :

Le planning des déménageurs ayant été chamboulé par le confinement, celui-ci est excessivement chargé. Elles devront normalement se faire cet été pour une installation en septembre.

* incidence de la généralisation du zéro cash :

Le métier de caissier ne disparaît pas car il y a toujours la possibilité de payer par carte bleue et qu'ils sont toujours en charge des régisseurs (dont le marché sera lancé en 03/2021).

Enfin la DDFiP est toujours en charge des scellés judiciaires.

La prime de caissier ne disparaît pas non plus.

De toute façon la généralisation se fera en souplesse pour les usagers, comme pour les buralistes qui recevront toutes les informations utiles.

* prime COVID

Elle sera versée sur la fiche de paie de juillet, à 524 agents, soit 31 % des effectifs, dans la ventilation suivante :

- 4 % au A + (dont certains l'ont refusée au profit de leurs agents)
- 19 % aux A
- 44 % aux B
- 33 % aux C

Elle a été accordée aux agents en présentiels et aussi en télétravail.

* campagne d'évaluation professionnelle :

La date des CAP d'appel n'est pas arrêtée mais les chefs de service ont commencé à envoyer les notifications aux agents.

Ce sera finalisé avant octobre 2020, date butoir.

*date de publication des mouvements locaux :

La date de publication des mouvements locaux pour les A et C est maintenue. Celle des B est différée de quelques jours.

La CFTC DGFIIP 94 réitère sa demande de transparence concernant les modalités d'attribution de la prime Covid, de nombreuses interrogations de la part collègues lui étant déjà parvenues. Elle regrette par ailleurs que ce ne soit pas l'ensemble des opérations du NRP qui aient été reportées, les retards des déménageurs conduiront à faire les différentes opérations de restructuration dans la précipitation et le stress, non nécessaires après la période de crise traversée.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftc.dgfip.94@gmail.com